



L'ÉCHO MUNICIPAL

JUILLET 2009



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 1	L'Ecole	p. 30
Présentation des Ormes	p. 2	Histoire	p. 31 et 32
Les Conseils Municipaux	p. 3 à 14	Pages Pratiques	p. 33 et 34
Les Commissions Communales	p. 15 à 26	Pages Santé	p. 35 à 38
Rapport sur l'Eau	p. 27 et 28	La Vie des Associations	p. 39 à 46
La Réserve Naturelle	p. 29	Informations Générales	p. 47 et 48

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr



CAMPAGNE EN FLEURS



Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

J'aime cette phrase de Paul Valéry qui disait « que de choses il faut ignorer pour agir », elle illustre parfaitement la difficulté pour nombre d'élus à deviner de quel côté viendra la contradiction. L'essentiel de l'activité d'un Maire, se résume à une multitude de problèmes administratifs dont on ignore souvent la nécessité. Mais les satisfactions sont nombreuses et je crois pouvoir dire que je suis entouré d'une équipe dynamique et compétente : Environnement et travaux, parcours sans fautes, urbanisme et information, parcours sans fautes, finances et administration générale, parcours sans fautes, fêtes et cérémonies, parcours sans fautes, CCAS, parcours sans fautes, pilotage des projets individualisés, parcours sans fautes. Merci aux Maires adjoints et aux membres de leurs commissions pour le travail accompli. La feuille de route est respectée.

Mais l'ombre des difficultés à venir plane déjà au dessus de nos têtes. Nous traversons une crise économique sans précédent avec son long cortège de délocalisations, licenciements et autres précarisations de nos modes de vies. Les nombreuses directives Européennes (plus de 80 % des lois appliquées en France viennent de Bruxelles), amplifient légitimement tout un travail de mises en conformités. Pour le moment, la Commune s'adapte parfaitement avec sérénité et pragmatisme. Elle est même en avance sur certains dossiers sanitaires et environnementaux.

Je continuerai pour ma part, à adopter une attitude rigoureuse et même autoritaire s'il le faut. S'il faut changer de chemin pour des raisons impérieuses, je le ferai, s'il faut modifier certains projets pour des raisons budgétaires, je le ferai et s'il faut recadrer certaines personnes qui oublient parfois les règles de la vie en communauté, je le ferai également. Mais je sais d'avance que je n'aurai pas besoin d'en arriver là car les Ormoises et les Ormois sont des gens formidables qui comprennent parfaitement les difficultés que rencontrent parfois leurs élus.

Pour terminer, une pensée respectueuse à celles et ceux qui nous ont quittés depuis ce début d'année 2009 et un petit coucou à Gilles Vitu qui revient parmi nous un peu plus de jour en jour.

Bonnes vacances à vous tous

Très cordialement

Philippe Vernet



La Mairie



L'Eglise



Le Lavoir et la Roue à aubes

LES ORMES SUR VOULZIE

Population : 871 habitants (recensement de 2009)

Superficie 1 222 ha

Canton de BRAY SUR SEINE

Arrondissement de PROVINS

Permanences de la Mairie :	Lundi	de 9h à 12h
	Jeudi	de 14h à 17h
	Vendredi	de 9h à 12h
	Samedi	de 9h à 12h

Téléphone : 01 64 01 77 73 Fax : 01 64 01 70 11

Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr

TÉLÉPHONES UTILES

École publique des Ormes : 01 64 01 71 49

Culte Catholique : 01 60 67 31 19

Gendarmerie Nationale : 01 60 67 10 15

Hôpital Léon Binet (Provins) :

01 64 60 40 00

Clinique Saint Brice (Provins) :

0 826 39 99 30

E.D.F. sécurité dépannage : 0 810 333 077

G.D.F. sécurité dépannage : 0 810 433 077

Sous Préfecture de PROVINS :

01 60 58 57 77

Préfecture de MELUN : 01 64 71 77 77

NUMÉROS D'URGENCE

S.A.M.U. : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Centre ANTI-POISONS :

01 40 05 48 48

Les Secours : 112 depuis votre portable

Les gardes des médecins n'étant pas assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : **appeler le « 15 »**

Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de Provins : **01 64 60 27 80**

Ramassage des ordures ménagères : mercredi matin

Ramassage du tri sélectif (un vendredi sur 2) : voir calendrier du S.M.E.T.O.M.

La consultation P.M.I. (protection maternelle et infantile) passe tous les mois : voir affichage municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2009

Etaient présents : Messieurs et Mesdames CANZIANI M – MOREAU P.- TAILLANDIER F.
- de NATALE G – COUSTALAT JP – MAURY Y – SOLOHUB S. - VARECHARD R. –
GUILLAUME L. –CANIAC A. – DURU A.F.

Absents : Mme AMRANI Emilie absente représentée par M. de NATALE.

M. BUSATO Jean absent représenté par Mme DURU.

M. MONMART Alain absent représenté par M. TAILLANDIER.

Règlement intérieur de la Maison des Associations – Mme CANZIANI

Madame CANZIANI rappelle qu'il convient de rajouter sur le règlement intérieur de la Maison des Associations, les horaires et les tarifs suivants : article n°3 – II – a) et b)

- a. La location s'entend du matin 9h00 au lendemain matin 9h00 pour les associations et du matin 9h00 au soir 22h00 pour les autres locataires.
 - b. La remise des clefs se fera le matin même contre
 - Le chèque de paiement de la location
 - Un chèque de caution de 65 Euros qui sera restitué en fin de location après l'état des lieux de sortie
 - Un chèque de caution ménage de 50 Euros
 - Un état des lieux contradictoire d'entrée établi avec un responsable de la Mairie et la personne locataire nommément désignée comme responsable.
- un chèque de dédit de 30,00 € sera demandé lors de la réservation définitive.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité.

Traverse de la Réserve Naturelle – M. de NATALE

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. de NATALE et en avoir délibéré, décide : de donner un avis favorable à la demande des sociétés GSM, BGIE et A2C Granulat de mettre en place des convoyeurs à bande traversant ponctuellement le territoire de la commune des Ormes-sur-Voulzie dans la réserve naturelle de la Bassée, pour l'exploitation d'une carrière.
Délibération prise par 8 voix POUR - 7 ABSTENTIONS

Convention de fortage Avenant n°2 – M. VERNET

Monsieur VERNET présente le projet d'avenant n°2 à la promesse de convention de fortage du 14 mars 1990 et du 3 avril 1990 concernant l'incorporation de 7 parcelles vacantes dans le dossier de demande de renouvellement et d'extension des Ormes-sur-Voulzie par la Société A2C. Le Conseil Municipal approuve cet avenant n° 2 et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité.

Promesse de convention de fortage – M. VERNET

Monsieur VERNET présente le projet d'avenant à la promesse de convention de fortage du 06 décembre 2006 concernant l'incorporation d'une parcelle vacante dans le dossier de demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière sur la commune des Ormes-sur-Voulzie par la Société A2C. Le Conseil Municipal approuve cet avenant et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

Délibération prise par 14 voix POUR – 1 ABSTENTION

Transfert de compétence « aire d'accueil des gens du voyage » - M. VARECHARD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral n° 73/BCCD/106 du 15 octobre 1973 portant création du district du canton de Bray-sur-Seine,

Vu l'arrêté préfectoral n° 01.AC.31 du 24 décembre 2001 portant transformation du district du canton de Bray-sur-Seine en communauté de communes du canton de Bray-sur-Seine,

Vu l'arrêté préfectoral n° 06.AC.10 du 29 juin 2006 portant extension des compétences et modification de la dénomination de la communauté de communes du canton de Bray-sur-Seine en communauté de communes de la Bassée,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2008 proposant la modification de ses statuts, en supprimant, dans les compétences obligatoires relevant de l'aménagement de l'espace, la compétence «création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage »

Le maire entendu, Après en avoir délibéré, DECIDE :

d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de communes de la Bassée ,

de reprendre la compétence «création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage ».

Délibération prise par 13 voix POUR – 2 ABSTENTIONS

Adhésion au SMEP – M. VARECHARD

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-18, L5212-32 et L.5211-1,

Vu la délibération du comité syndical du syndical d'études et de programmation Bassée-Montois (SEP en date du 3 décembre 2008 demandant l'adhésion du SEP au Syndicat mixte d'études et de programmation des cantons de Provins et de Villiers-Saint-Georges (SMEP),

Vu les statuts du SMEP des cantons de provins et Villiers-Saint-Georges, le Maire entendu, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'adhésion du SEP Bassée-Montois au SMEP des cantons de Provins et Villiers-Saint-Georges.

Délibération prise par 10 voix POUR – 5 ABSTENTIONS

Subvention aire de jeux – M. TAILLANDIER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'aménagement d'aires de jeux publiques pour enfants. Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par la Sté TRANSALP s'élève à 15 276.80 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat (DGE) : 5 505.50 (38,5%)

Autofinancement : 9 771.30

TOTAL HT : 15 276.80 €

TVA : 2 994.25 €

TOTAL TTC : 18 271.05 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

Adopte le projet de réaliser des travaux d'aménagement d'aires de jeux publiques pour enfants pour un montant HT de 15 276.80 €

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

Sollicite une subvention de l'Etat de 5 505.50 € au titre de la dotation globale d'équipement.

Terrain du Château d'eau – M. de NATALE

Considérant qu'il convient d'assurer la protection des diverses installations de traitement de l'eau potable et d'agrandir le périmètre actuel du château d'eau pour construire l'unité de traitement des pesticides, le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle attenante appartenant à Monsieur VILLAIN Raymond, cadastrée ZC 153 et ZC 154 d'une

superficie de 827 m², au prix de 8 270 € toutes indemnités confondues. D'inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition au budget de l'exercice en cours. D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique de cette acquisition. Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales

- ♦ nombreux remerciements pour les colis de fin d'année ainsi que des compliments pour le repas des anciens..
- ♦ nombreuses félicitations pour l'Echo municipal.
- ♦ dans le cadre de la médaille d'honneur du travail, un courrier de félicitations a été envoyé à Madame LEGOUGE Chantal (médaille d'or pour 35 ans d'années de service) et à Madame BAGUE Sylvie (médaille vermeil pour 30 ans d'années de service).
- ♦ Recensement 2009 : fait à 97 % ce jour le 12 février 2009.
- ♦ commission Environnement / travaux : Contrat triennal en cours.
Réfection du 412 : le déplacement éventuel des tampons d'assainissement et des bouches à clé seront à la charge de la commune. Coût actuellement non fixé.
- ♦ commission des Finances : une réunion spécifique au budget 2009 sera fixée prochainement.
- ♦ commission Associations et Fêtes : remise des prix par le Conseil Général le 07 mars 2009 à Meaux pour le concours des villes et villages illuminés pour les fêtes de fin d'année.
Ramassage de printemps prévu le dimanche 22 mars 2009.

Monsieur VARECHARD rappelle la demande de Madame DURU pour que les trottoirs soient libérés des gênes occasionnées par des haies débordantes sur le trottoir ou des arbres. Monsieur VARECHARD propose qu'un recensement des différents pots de fleurs, plantations et débordement de haies soit établi et qu'un rappel des règles soit adressé à tous les habitants par le biais d'un flash infos.

Madame DURU demande qu'on cherche une explication à l'augmentation du prix du m³ d'eau liée à la mise en place du SKID alors que celui-ci n'est pas encore installé.

Question de Madame DURU : les gérants de la supérette bénéficiaient pour un an d'exonération du loyer commercial. Cette exonération était valable à dater du jour de leur prise de fonction ; Est-ce que cet avantage est considéré comme débutant à la date d'arrivée du nouveau gérant ? Réponse de Monsieur VERNET : l'exonération reste valable pour une année depuis l'arrivée des anciens gérants.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H25.



SEANCE DU 31 MARS 2009

Etaient présents : Messieurs et Mesdames CANZIANI M – MOREAU P.- TAILLANDIER F. - de NATALE G – COUSTALAT JP – MAURY Y – VARECHARD R. – GUILLAUME L. – CANIAC A – MONMART A – BUSATO J.

Absents : Mme AMRANI Emilie absente représentée par M. MONMART.
Mme SOLOHUB Sabrina absente représentée par Mme CANZIANI.

Démission de Mme DURU Annie-France

Lecture de la lettre de démission de Madame DURU par Monsieur le Maire. Monsieur TAILLANDIER demande la parole et souhaite répondre aux propos mentionnés dans le courrier. Monsieur le Maire précise qu'il enverra un courrier à Mme DURU et à M TAILLANDIER et qu'il fera paraître un droit de réponse prochainement.

Taxe de raccordement au réseau d'assainissement

Sur proposition de Monsieur de NATALE et de la commission de l'environnement, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés le montant de la taxe de raccordement à l'assainissement fixé à 1 000 € à compter du 01 mai 2009.

Contrat triennal de voirie

Monsieur de NATALE informe l'assemblée des résultats de l'appel d'offres pour les travaux « Aménagement des rues du Moulin d'Ocle et de la rivière en partie basse ».

L'entreprise S.A.S. PAGOT a été déclarée adjudicataire pour la somme de 239 474,50 € H.T. soit 286 411,50 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer le marché à intervenir et toutes pièces s'y rattachant.

Classe de découverte

Considérant que les élèves de CE2 et CM partiront en avril 2009 du 01 au 11, en classe de découverte, Le Conseil municipal en confie l'organisation à la Communauté de Communes du Canton de Bray-sur-Seine, prend en charge la moitié de la dépense et fixe la participation des familles à 150 € par enfant partant. Délibération prise à l'unanimité.

4 taxes locales

Le Conseil vote à l'unanimité, les taux des 4 taxes locales pour 2009, comme suit :

TH	=	5.26 %
TFB	=	13.05 %
TFNB	=	31.82 %
TP	=	7.26 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Conseil vote la taxe des ordures ménagères à 19.06 % soit 107 135 €.

POUR : 7 CONTRE 7

Subventions

Les conseillers faisant partie d'une association s'abstiennent.

Le Conseil vote, les subventions suivantes aux diverses associations :

Subventions aux associations communales

- ABO : 100 € (Abstention M. Busato) POUR 13
- ACSA : 450 € (Abstention M Guillaume) POUR 13
- ADELAÏDE : 1 000 € (Abstention M. Monmart) POUR 13
- AMITIE : 350 € (Abstention M. De Natale) POUR 12 – ABST 1
- Anciens Combattants : 350 € (abstentions Mrs de Natale – Coustalot) POUR 12
- ASTT : 500 € (Abstention M Guillaume) POUR 13
- ATELIER : 400 € POUR 14
- Jardins de la Voulzie : 350 € (Abstention M de Natale) POUR 12 – ABST 1
- STE CHASSE : 1 000 € (Abstentions Mrs Maury – Varéchard) POUR 12
- COF : 500 € (Abstentions Mrs Maury, Caniac, Monmart) POUR 11
- DN'C : 300 € POUR 14

Subventions aux associations extérieures

- PREVENTION ROUTIERE : 80 € POUR 14
- CSB BRAY : 1 500 € POUR 12 – ABST 2
- JUDO JUTIGNY : 60 € (Abstention M Monmart) POUR 13
- RUGBY GOUAIX PROVINS : 130 € (Abstention M Taillandier) POUR 13
- DANCING BOOTS : 20 € POUR 13 – ABST 1

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget 2009.

Compte de gestion 2008 de la Commune (M14)

Le Conseil vote le compte de gestion 2008 de la Commune dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 190 267.99 € (à l'unanimité).

Compte administratif 2008 de la Commune (M14)

Le compte administratif 2008 de la Commune dressé par Monsieur Philippe VERNET, Maire, donne les résultats suivants :

- déficit d'investissement	26 565.23 €
- excédent de fonctionnement	216 833.22 €
- Résultat de clôture	190 267.99 €

Sous la présidence de Monsieur MAURY, le Conseil vote le Compte Administratif 2008 de la Commune (Monsieur le Maire étant sorti).

Votants : 14 POUR : 13

Affectation du résultat d'exploitation 2008 (Commune)

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2008 de la Commune, comme suit :

26 565.23 à l'investissement (compte 1068)
190 267.99 au fonctionnement

Budget primitif 2009 de la Commune (M14)

Le Conseil vote le budget 2009 communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- fonctionnement	741 193.66 €
- investissement	1 175 064.30 €

POUR 12 – CONTRE 2

Emprunt travaux investissement (200 000 €)

Monsieur MAURY rappelle qu'il y a lieu de contracter un emprunt pour financer les travaux d'investissement 2009 pour la commune (contrat triennal de voirie)

Vu la proposition de la caisse D'Epargne Ile de France, pour un emprunt de 200 000 €,

Le Conseil Municipal opte pour un prêt d'une durée de 15 ans, au taux de 3.35 %.

Il autorise le Maire à signer le contrat à intervenir et à demander le versement des fonds pour le 25 mai 2009.

POUR 13 – ABST 1

Compte de gestion 2008 Eau (M49)

Le Conseil vote le compte de gestion 2008 de l'Eau dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 75 337.16 €. (unanimité)

Compte administratif 2008 Eau (M49)

Le compte administratif 2008 de l'eau, dressé par Monsieur Philippe VERNET, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement	33 136.46 €
- excédent de fonctionnement	42 200.70 €
- résultat de clôture	75 337.16 €

Sous la présidence de Monsieur MAURY, le Conseil vote le compte administratif 2008 de l'eau (Monsieur le Maire étant sorti).

POUR : 13

Affectation du résultat d'exploitation 2008 (Eau)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2008 de l'Eau, soit 42 200.70 € à l'excédent reporté 2009.

Budget primitif 2009 de l'Eau (M49)

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2009 de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- fonctionnement	54 400.70 €
- investissement	51 066.92 €

Compte de gestion 2008 de l'Assainissement (M49)

Le Conseil vote le compte de gestion 2008 de l'Assainissement dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 37 867.81 €.

Compte administratif 2008 de l'Assainissement (M49)

Le Compte administratif 2008 de l'Assainissement dressé par Monsieur Philippe VERNET, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement	18 224.90 €
- excédent de fonctionnement	19 642.91 €
- résultat de clôture	37 867.81 €

Sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, le Conseil vote à l'unanimité le compte administratif 2008 de l'Assainissement (Monsieur le Maire étant sorti).

POUR 13

Affectation du résultat d'exploitation 2008 (Assainissement)

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2008 de l'Assainissement soit 19 642.91 € à l'excédent reporté du budget 2009.

Budget primitif 2009 de l'Assainissement (M49)

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2009 de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- fonctionnement	35 642.91 €
- investissement	18 224.90 €

Informations générales communales

- SEP : Monsieur COUSTALAT informe l'assemblée de l'adhésion au SMEP en fin d'année.
- SKID (M. de NATALE) les travaux sont en cours. Fin des travaux : premier semestre 2009.
- Campagne anti-moustiques : (M. VARECHARD) Début de la campagne vers le 15 avril 2009. On utilise un produit naturel biologique « le Vectobac 12 AS ». Il s'agit d'un bacille « Bacillus thuringiensis ». Ce bacille fait périr les larves de moustiques. Il faut un litre de produit pour 100 litres d'eau par ha (Px 32.00 € le litre ; 24.00 € la minute de vol d'hélicoptère ; 2 à 3 minutes/ha, on paye une part du trajet entre la base de l'hélicoptère et les lieux de traitements) ; Lieux à traiter : par arrêté du 05/03/04 (Ministère de l'Agriculture, de l'Ecologie et de la Santé), il est interdit de traiter à moins de 50 mètres les lieux suivants (habitations et jardins – bâtiments et parcs où se trouvent les animaux – cours d'eaux – canaux de navigation, d'irrigation et de drainage – lacs et étangs – réserves naturelles – parc nationaux – ruches et ruchers). Au cours de cette réunion de la communauté de communes, il a été rappelé qu'il fallait éviter les récipients (tonneaux ou autres) gardant de l'eau stagnante, qui permet comme chacun peut le constater, la prolifération des larves de moustiques. Vote d'orientation pour participer à cette campagne : POUR 8 CONTRE 3 ABST 3
- RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : Monsieur VARECHARD chargé de piloter ce projet, déclare qu'il se demande s'il est utile d'apporter des précisions à ce sujet sachant que des auditeurs d'un précédent conseil ont affirmé que ce projet n'avancait pas et qu'on se demandait si Monsieur VARECHARD était compétent.

Néanmoins par égard aux membres du Conseil, Monsieur VARECHARD apporte les informations suivantes : on a appris fin décembre que la demande de mise en place du RPI devait être déposée à l'académie au plus tard le 01 décembre pour la rentrée scolaire suivante. L'étude et la construction de ce projet ne permettait pas la constitution du dossier pour le 01 décembre 2008 ; Avantages du RPI : avec l'accord entier des communes de Chalmaison et d'Everly, possibilité pour les enfants des Ormes de bénéficier de cantine et de garderie (actuellement prix du repas : 3.60 € et garderie : 2.00 € de l'heure) – classes homogènes et transport des enfants pris en charge. Au cours de la réunion d'information organisée le samedi 28 mars pour les parents d'élèves, laisse apparaître des positions partagées des familles. Il apparaît que la demande de ces services est moins importante que ce qui en avait été dit ; Monsieur VARECHARD dit néanmoins que cette solution de RPI est la solution d'avenir. Monsieur TAILLANDIER rajoute d'ailleurs que ce projet n'était pas une promesse électorale.

- Commission des Fêtes (Mme CANZIANI) : les enfants du CE et CM partiront en classe de découverte du 01 au 10 avril 2009. Le centre été sera ouvert du 06 au 31 juillet 2009 (inscription le 05 mai à la salle des fêtes de Bray). Ramassage des œufs de Pâques le 12 avril 2009.
- Commission d'urbanisme (Mme MOREAU) Fusion de la DDE et DDAF en janvier 2009 pour devenir la DDEA (Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture).
- Monsieur TAILLANDIER demande la parole et souhaite apporter quelques précisions à un article qui a été distribué dans les boîtes aux lettres par une association : «..l'article sur l'historique du permis de construire a été remis pour publication avant le 15 décembre pour réalisation de la pagination de l'écho. Le décret n° 2008-1353 du 19/12/08 est paru dans le JO n°296 le 20/12/08. De plus, il n'apporte rien de très important puisque le permis de construire à dorénavant une durée de 3 ans au lieu de 2, ce qui représente une phrase sur une page. Je ne relèverai pas les insinuations calomnieuses sur les passations de marchés publics de plus de 90k€. Je rappelle, seulement, que je n'ai aucun pouvoir de signature et que je ne fais pas parti de la commission d'ouverture des plis. Par contre, je suis tout disposer à recevoir cette « Madame M » et je l'invite à prendre rendez-vous à la Mairie..».

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22H25.



SEANCE DU 10 AVRIL 2009

Etaient présents : Messieurs et Mesdames CANZIANI M – MOREAU P.- TAILLANDIER F.
- de NATALE G – COUSTALAT JP – MAURY Y – VARECHARD R. – GUILLAUME L. –
MONMART A – BUSATO J.

Absents : Mme AMRANI Emilie absente représentée par M. de NATALE
Mme SOLOHUB Sabrina absente représentée par Mme CANZIANI.
M. CANIAC Alain absent représenté par M. TAILLANDIER.

Compte-rendu

Madame MOREAU fait remarquer que la délibération concernant l'augmentation de la taxe des ordures ménagères n'est pas assez expliquée. Un flash info paraîtra prochainement à ce sujet. Deuxième remarque de Madame MOREAU concernant l'égalité de vote pour cette même délibération, après renseignements pris auprès de la sous-préfecture, lorsqu'il y a partage égal, la voix du Président est prépondérante (art L.2121-20 du CGCT).

Monsieur VERNET signale une erreur matérielle concernant le vote de la délibération du budget de la commune (M14), il faut lire deux « abstentions » au lieu de deux « contre ».

Monsieur MAURY signale également une erreur matérielle concernant le montant de l'investissement du budget de la commune (M14), il faut lire 433 870.64 € au lieu de 1 175 064.30 €.

Monsieur TAILLANDIER demande la parution intégrale de son droit de réponse suite à la démission de Madame DURU. Monsieur le Maire accorde la parution de sa réponse au conseil du 10 avril 2009.

« Les remarques de Mme DURU aux raisons de sa démission au sein du Conseil Municipal, me mettant en cause au passage, d'en être, entre autre, le responsable, me semble un peu facile. Pour preuve : les violences verbales que je nie et mon arrogance que je ne nie pas, n'a jamais été rapporté par l'association à laquelle elle appartient. Si de tels faits avaient eu lieu lors d'une réunion de Conseil Municipal, certains n'auraient pas manqué d'en relater les faits !!! au contraire, ces mêmes personnes n'ont-elles pas laissé entendre que les séances du Conseil Municipal étaient mornes, sans vie et que seule, Mme DURU animait les débats. Les remarques qu'elle fait sur le budget communal sont tout aussi contradictoires, alors qu'elle félicite à maintes reprises le travail de Mr MAURY (adjoint des finances) lors de la préparation du budget, elle critique ce même budget mais n'y apporte aucune proposition de solution. Ensuite, elle dénonce un climat malsain au sein du Conseil mais elle et l'association à laquelle elle appartient en sont entièrement responsables. Lors de mon entretien du 13 mars avec Mme DURU, elle a fait des déclarations plus réalistes sur les raisons de sa démission et regrettait même de s'être présentée aux élections municipales. Pour finir, je regrette sa démission et je trouve dommage que pour quelques contradictions à ses convictions, Mme DURU puisse jeter si facilement l'éponge. Dans toutes assemblées où s'échangent et se discutent des projets qui bien naturellement font naître des avis différents, le ton est parfois rugueux. C'est l'essence même de la démocratie ».

Les membres présents ont signé le compte rendu du 31 mars 2009.

Remplacement de Mme DURU au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite

Monsieur VERNET expose que Madame DURU, au moment de sa démission du Conseil municipal, n'a pas été remplacée en tant que suppléante au sein du Conseil d'administration de la Maison de Retraite des Ormes, il fait appel à candidature, Monsieur BUSATO est candidat.

Le Conseil après en avoir délibéré, désigne Monsieur BUSATO comme délégué suppléant du Conseil d'administration de la Maison de Retraite des Ormes.

POUR : 12

ABSTENTIONS : 2

Remplacement de Mme DURU au Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur VERNET expose que Madame DURU, au moment de sa démission du Conseil municipal, n'a pas été remplacée au sein du CCAS, il fait appel à candidature, Monsieur GUILLAUME est candidat.

Le Conseil après en avoir délibéré, désigne Monsieur GUILLAUME comme délégué du CCAS.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 1

Remplacement de Mme DURU dans les commissions communales et les commissions extérieures

Commissions communales :

Monsieur VERNET expose que Madame DURU, au moment de sa démission du Conseil municipal, n'a pas été remplacée au sein de la commission des Finances en tant que vice-présidente, il fait appel à candidature, Monsieur MONMART est candidat.

Le Conseil après en avoir délibéré, désigne Monsieur MONMART comme Vice-Président de la commission des Finances.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 1

Monsieur VERNET expose que Madame DURU, au moment de sa démission du Conseil municipal, n'a pas été remplacée au sein de la commission d'appel d'offres en tant que délégué suppléant, il fait appel à candidature, Monsieur TAILLANDIER est candidat.

Le Conseil après en avoir délibéré, désigne Monsieur TAILLANDIER comme délégué suppléant de la commission d'appel d'offres.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 1

Commissions extérieures

Monsieur VERNET expose que Madame DURU, au moment de sa démission du Conseil municipal, n'a pas été remplacée au sein de la commission SEP Bassée-Montois en tant que délégué suppléant, il fait appel à candidature, Monsieur BUSATO est candidat.

Le Conseil après en avoir délibéré, désigne Monsieur BUSATO comme délégué suppléant de la commission SEP Bassée-Montois.

POUR : 12

ABSTENTIONS : 2

Versement anticipé du FCTVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation de la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services des Préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur MAURY Yannick, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 192 624 euros ; Décide d'inscrire au budget de la commune des Ormes-sur-Voulzie, un montant de 365 878.27 € ; Autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle la commune des Ormes-sur-Voulzie s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Délibération prise à l'unanimité.

Désignation de 2 membres propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement

En vue du renouvellement des membres du bureau de l'Association foncière de remembrement des Ormes-sur-Voulzie, le Conseil municipal après en avoir délibéré a désigné deux propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement :

- Monsieur VILLAIN Raymond – 8 rue de la Liberté à PAROY (77520)
- Monsieur LASSEAUX Pierre – 9 rue de la Rivière aux ORMES (77134)

Délibération prise à l'unanimité.

Offre pour la vente de peupliers

Monsieur GUILLAUME est allé estimer les peupliers avec un professionnel de l'abattage : EURL ENTREPRISE FORESTIERE DE ROISSY.

Vu l'offre faite par cette entreprise, 16 € le mètre cube – estimation entre 400 et 500 m³ de bois à récolter, Le conseil Municipal autorise l'entreprise à effectuer les travaux d'abattage.

L'entreprise se libérera de sa dette de la façon suivante :

Un acompte de 200 m3 avant de commencer l'abattage et le solde après cubage contradictoire.
Délibération prise à l'unanimité.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20H30.



SEANCE DU 25 JUIN 2009

Etaient présents : Messieurs et Mesdames CANZIANI M – MOREAU P.- TAILLANDIER F.
- de NATALE G – COUSTALAT JP – MAURY Y – VARECHARD R. – GUILLAUME L. –
BUSATO J – SOLOHUB S – CANIAC A.

Absents : Mme AMRANI Emilie
M. MONMART Alain, excusé.

Vacations funéraires – Monsieur VERNET

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal fixe à l'unanimité des membres présents le montant des vacations funéraires à 25 € par vacation et selon la réglementation en vigueur depuis la loi n° 2008-1350 du 19/12/08 ainsi que la circulaire ministérielle n° 2009-01 du 06 janvier 2009.

Rémunération des agents recenseurs et du coordinateur – Monsieur VERNET

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une dotation globale de l'INSEE est allouée pour un montant de 1723 euros (charges comprises). Cette somme sera répartie comme suit :

- coordinateur : somme égale à la dotation de 2004 + 15 %
- agents recenseurs : clef de répartition de 45 et 55 %.

Délibération prise à l'unanimité.

Pouvoir au CCAS – Monsieur VERNET

Le conseil municipal donne pouvoir au Président du CCAS de passer convention avec le département de Seine et Marne et avec le prestataire concernant l'intervention financière relative au dispositif de Téléassistance.

Délibération prise à l'unanimité.

SIER – transfert de compétence – SIESM contrat de maintenance éclairage public – Monsieur VERNET

Vu le code des marchés publics ;

Considérant que la commune des Ormes-sur-Voulzie est adhérente au syndicat de BRAY SUR SEINE.

Considérant que le syndicat de BRAY SUR SEINE a adhéré au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne (SIESM) le 1^{er} janvier 2008 et a de fait transféré l'autorité concédante et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification

Considérant que le transfert de cette maîtrise d'ouvrage sera effectif au 1^{er} janvier 2010

Considérant que le syndicat de Bray assurait une prestation dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public de ses communes adhérentes

Considérant que le SIESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt des dites communes
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déléguer à travers un contrat de maintenance l'entretien de l'éclairage public au SIESM.

Ce contrat consiste en :

- une visite annuelle avec vérification du réseau d'éclairage public avec une mise en service de réseau et le remplacement du matériel défectueux
- trois passages annuels permettant d'assurer le changement du matériel à la demande de la commune.

Le coût du matériel est à la charge de la commune Des Ormes-sur-Voulzie
Autorise le SIESM à négocier pour le bénéfice de la commune à travers ce contrat le bordereau de prix correspondant aux prestations payées par la commune c'est-à-dire le matériel changé.
POUR : 8 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 3

SEP Bassée-Montois – transfert de compétence gens du voyage au SEP - Monsieur VERNET

Vu les articles du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Bassée du 13 décembre 2008, décidant de rétrocéder la compétence « aire d'accueil des gens du voyage » au profit des communes membres et modifier les statuts en conséquence,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 Février 2009 acceptant de reprendre la compétence « création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyages »,

Vu l'arrêté n°09.AC.11 de Monsieur le Préfet en date du 24 avril 2009 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Bassée à la suite de la suppression de la compétence « création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyages » et de la reprise de celle-ci par les communes membres,

Vu la délibération du comité syndical du SEP Bassée Montois en date du 3 décembre 2008 décidant d'adhérer au SMEP des cantons de Provins et Villiers Saint Georges et de transférer à ce dernier sa compétence SCOT,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 février 2009 sur l'adhésion du SEP Bassée Montois au SMEP des cantons de Provins et Villiers Saint Georges et de transférer à ce dernier sa compétence SCOT,

Vu la délibération du comité syndical du SMEP des cantons de Provins et Villiers Saint Georges en date du 7 avril 2009 décidant d'une part d'acquérir la compétence pour « les études, l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyages » et d'autre part d'accepter l'adhésion du SEP Bassée Montois et demandant la modification des statuts en découlant.

Vu la délibération du comité syndical du SEP Bassée Montois en date du 14 mai 2009 décidant d'acquérir la compétence pour « les études, l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyages », demandant aux communes membres de lui transférer cette compétence et de proposer un délégué titulaire et un suppléant pour représenter le SEP Bassée Montois au SMEP des cantons de Provins et Villiers Saint Georges.

Le Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de transférer la compétence pour «les études, l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyages » au SEP Bassée Montois,
- Propose Monsieur VARECHARD comme délégué et Monsieur COUSTALAT comme délégué suppléant pour représenter la commune.

Délibération prise : POUR : 11 CONTRE 1

Informations générales communales

♦ Monsieur le Maire remercie le COF et les bénévoles pour le bon déroulement de la fête de la musique qui s'est déroulée avec un succès sans précédent.

♦ Rapport eau et assainissement 2008 : Monsieur TAILLANDIER présente le rapport sur l'eau et l'assainissement avec l'état de la dette en 2008 et précise à l'assemblée que le rapport détaillé et complet est à la disposition de chacun en Mairie.

Monsieur VARECHARD demande que la phrase « Le 25 janvier 2008, la DDASS a mis en demeure la commune des Ormes sur Voulzie, de réaliser les travaux nécessaires pour le rétablissement de la qualité de l'eau » soit notifiée sur le compte rendu. C'est donc bien par obligation que la municipalité a du installer le SKID. Les informations mensongères de certains relèvent de « la diffusion de fausses nouvelles susceptibles de troubler l'ordre public ». Monsieur VERNET répond à Monsieur VARECHARD qu'un article paraîtra dans le prochain écho municipal avec toutes les précisions nécessaires.

- ♦ Demande d'aide ADMR et ASSAD : Monsieur COUSTALAT expose à l'assemblée l'historique de ces deux associations. Le Conseil demande un délai de réflexion afin de pouvoir se renseigner auprès de la communauté de communes ; Affaire à suivre.
- ♦ Population des Ormes suite au dernier recensement : 871 habitants.
- ♦ Présentation de la nouvelle plaquette « Balades dans la Bassée », ce plan est disponible au Syndicat d'initiative de Bray.
- ♦ SKID (Suite et fin) : Monsieur DE NATALE informe l'assemblée : dernière visite le 24/06 – feu vert de la DDASS – Mise en service début juillet. Un article paraîtra dans le prochain Echo municipal.
- ♦ Station Epuration - SICTEUCEO : Monsieur De NATALE informe le conseil de la réception du permis de construire de la station d'épuration reçu le 25 juin 2009.
- ♦ Contrat triennal : Monsieur de NATALE informe l'assemblée que les travaux devront commencer prochainement. Réunion de chantier tous les mardis à 9 heures. Passage de l'huissier le 02/07/09 pour un état des lieux afin de couvrir à posteriori les entreprises des éventuelles dégradations sur les bâtiments existants.
- ♦ Coupe des peupliers : Monsieur GUILLAUME informe le conseil qu'un acompte de 3000€ a été versé par la Sté concernant la vente de peupliers. Un article paraîtra dans l'Echo concernant le nettoyage des parcelles.
- ♦ Lecture à l'assemblée du courrier de Melle LEROY Françoise concernant les vols et vandalisme au cimetière.
- ♦ Référent SMETOM : Monsieur COUSTALAT Jean-Pierre
- ♦ Référent Grands Lacs de Seine : Monsieur VARECHARD René.
- ♦ Commission des fêtes : Madame CANZIANI : Préparation et organisation du 14 juillet.
- ♦ Commission urbanisme : Madame MOREAU : beaucoup de demandes de déclarations préalables ;
- ♦ Commission information : plusieurs flash ont été diffusés depuis le début de l'année (rappels pour les engins bruyants, le feu, les plantations, les ordures ménagères, pandémie + affiches pour l'école, flash spécial distribué aux enfants de l'école pour le danger des travaux de la voie ferrée + affiches sur les panneaux d'affichages). Remerciements du Conseil pour le travail de Madame MOREAU.
- ♦ Commission des finances : Monsieur MAURY informe le conseil qu'un courrier de la préfecture a été reçu notifiant que la subvention de la DGE pour un montant de 6435 € est accordée pour l'aire de jeux.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H45.



Profanations

Depuis quelques temps, une recrudescence de vols de fleurs, de plaques funéraires volées ou cassées, a lieu dans notre cimetière communal. Après plusieurs dépôts de plaintes auprès de la Gendarmerie de Bray sur Seine, une enquête est en cours. Comme je doute que ces voyous aient la capacité intellectuelle de comprendre quoi que ce soit et surtout pas la gravité morale de leurs gestes, je souhaite à ces violeurs de lieux sacrés, qu'un jour le remord puisse les rattraper ...

L'œil était dans la tombe et regardait Caïn ...

Victor Hugo « La légende des siècles »

Philippe Vernet

TRAVAUX 2009

Unité de traitement des pesticides (SKID)

Voir article spécial dans cet ECHO.



Réfection de la bande de roulement de la RD 412 (seconde partie). Ces travaux sont à la charge du département.

Suppression des zones d'ombres par la pose de sept candélabres d'éclairage public: Rue de la Fontaine, rue du Gué Bridou, route d' Everly, RD 412 en direction de Provins, rue du Moulin d'Ocle, et rue du Haut Moulin d'Ocle. Le dernier foyer qui se trouve à l'angle de la RD 412 et de la route de Bray sur Seine sera posé ultérieurement pour des raisons de calendrier.





Creusement de deux fossés anti intrusion afin d'éviter les nuisances causées aux riverains par l'installation anarchique de caravanes en transit. Le fossé de la route de Saint Sauveur a été complété d'un portail pour permettre l'accès aux personnes habilitées et

le fossé du chemin de la Croix, sera bientôt équipé d'une barrière. Ces deux fossés seront ensuite aménagés, le temps que la terre des buttes se compacte un peu.





Contrat Triennal de voirie (phases 1 et 2). La première réunion de chantier a eu lieu le 23 juin 2009. Après deux reports successifs, les travaux ont commencé début juillet pour une durée approximative de neuf semaines.



Au programme, la pose d'une canalisation d'assainissement pluvial pour la rue de Moulin d'Ocle, suivi de la pose de bordures et mise en état des trottoirs pour terminer par la réfection complète de la bande de roulement. Les pavés qui servent actuellement de caniveaux rue de la Rivière, seront récupérés pour confectionner les descentes de gouttières. Vous pouvez consulter le dossier complet en Mairie.

La seconde partie de ce contrat triennal débutera en 2010 pour la partie de la rue de la Rivière entre le giratoire et le « pont à Maurice ».

Ces travaux seront suivis par la remise en état du Chemin de la Messe. Rebouchage des trous et gravillonnage. L'ensemble de ces travaux, ayant été confiés à l'Entreprise Pagot, la remise en état du Chemin de la Messe sera suivi des travaux de canalisation des eaux de pluies de la route de Saint Sauveur (confection d'un puisard, poses de bordures et confection d' un puisard drainant.



Travaux prévus avant la fin de l'année:

- Installation de l'aire de jeux.
- Pose de barrières « Chemin de frilure ».
- Pose de deux panneaux « stop » route de Bray sur Seine au niveau des écoles et mise en zone 30.
- Pose des réflecteurs sur bacs à fleurs de la Grande rue de Couture.

La Commission Travaux-Environnement

Unité de traitement des pesticides -SKID

L'unité de traitement des pesticides est maintenant installée. La Commune,



après s'être dotée voilà plusieurs années d'une unité de traitement des nitrates, rentre dans le club des communes qui savent anticiper sur ce qui sera demain un problème majeur « la protection et la qualité sanitaire d'une ressource essen-



tielle à la vie, l'EAU ». Ces dernières années, le captage s'est chargé en pesticides avec un dépassement désormais récurrent de la norme de $0.1 \mu\text{g/l}$. Les analyses actuelles font apparaître des concentrations de $0,11 \mu\text{g}$ à $0.17 \mu\text{g/l}$ en déséthylatrazine.

Après bien des discussions, des accords et des renoncements, un arrêté préfectoral dérogatoire de décembre 2006 et une mise en demeure de la DDASS de janvier 2008, les Communes d' Everly et des Ormes sur Voulzie ont décidé d'un projet de traitement commun.



Les travaux portent sur l'intégration d'un étage de filtration supplémentaire sur charbon actif en grain à l'unité de traitement existante. La Lyonnaise des eaux, prend à sa charge le financement, l'installation puis l'exploitation de cet étage complémentaire. La répartition des coûts de production se fera en fonction des volumes consommés par

les usagers des Communes d' Everly et des Ormes sur Voulzie. L'amortissement de cet investissement d'un montant de 179 000 euros HT, auquel s'ajoute le coût de fonctionnement, a fait l'objet d'une prolongation de 5 ans du contrat de délégation conformément aux dispositions de l'Article 40 de la loi N° 93-122 du 29 janvier 1993.

Seul désagrément, une perte de la qualité gustative à cause de la chloration de l'eau qui nous est imposée par l'article 3 de l'arrêté préfectoral N° 09 DDASS 33 SE du 6 mai 2009 et qui dit en substance: « Une désinfection par injection de chlore gazeux sera placée sur la colonne de refoulement-distribution du château d'eau et remplacera le réacteur ultra- violet qui sera démonté. Cette modification, permettra de se conformer au plan Vigipirate »



Bonnes vacances à tous.

La Commission Travaux Environnement

LA DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration préalable est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte les règles d'urbanisme en vigueur.

Travaux concernés :

- construction nouvelle créant une surface hors d'œuvre brute (SHOB) supérieure à 2m² et inférieure à 20m².
- agrandissement d'une construction entraînant la création d'une SHOB supérieure à 2m² et inférieure à 20m².
- transformation de plus de 10m² de SHOB en surface hors d'œuvre nette (SHON).
- changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en logement). Cette formalité s'impose même si le changement de destination n'implique pas de travaux.
- piscine non couverte d'une superficie comprise entre 10m² et 100m².
- châssis et serres de 1,80m à 4m de hauteur et d'une surface n'excédant pas 2000m².
- clôtures.
- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment : ravalement, création ou agrandissement d'une ouverture, création de cheminées, mise en place de climatiseurs extérieurs

Aux Ormes, la Commission de l'Urbanisme n'impose pas de déclaration préalable pour la pose de volets roulants mais demande que la couleur de ceux-ci s'harmonise avec l'environnement.

Constitution du dossier :

La demande de déclaration préalable peut être établie au moyen du formulaire Cerfa n°13404*01 ou effectuée directement à la mairie de la commune où se situe le terrain.

Affichage en mairie :

La demande fait l'objet d'un affichage en mairie et reste affichée pendant toute la durée de l'instruction du dossier.

Dépôt du dossier :

Le dossier complet doit être déposé en mairie ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception. La mairie délivre un récépissé avec un numéro d'enregistrement.

Délai d'instruction du dossier :

La mairie dispose d'un mois pour instruire le dossier ou pour réclamer les pièces manquantes. L'intéressé a 3 mois pour compléter le dossier.

Réponse de l'administration :

➤ Lorsque la réponse est favorable, elle adresse un courrier par lettre recommandée avec avis de réception.

- Si la mairie s'oppose au projet ou impose des prescriptions particulières, elle doit faire une réponse motivée par lettre recommandée avec avis de réception.
- Au terme du délai d'instruction, si la mairie ne répond pas, son silence vaut acceptation.

Durée de validité de la déclaration préalable :

3 ans. Les travaux doivent impérativement être commencés dans ce délai. Une fois les travaux commencés, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'un an. Si ces délais ne sont pas respectés, la déclaration préalable n'est en principe plus valable.

Prolongation de la déclaration préalable :

La durée peut être prolongée d'un an mais la demande doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité.

Affichage en mairie et sur le terrain :

➤ Dans les 8 jours suivant la délivrance expresse ou tacite (non écrit) de la déclaration préalable, la mairie procède à l'affichage d'un extrait de la déclaration préalable durant au minimum 2 mois.

➤ Le titulaire de la déclaration préalable doit afficher un extrait de son autorisation sur le terrain pendant **toute** la durée des travaux.

Le panneau doit être visible sur la voie publique et doit mentionner : le nom du bénéficiaire, la nature du projet et la superficie du terrain, l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté.

Recours des tiers contre l'autorisation :

L'affichage sur le terrain constitue le point de départ du délai de 2 mois pendant lequel un tiers peut contester la déclaration préalable.

Le tiers qui conteste cette autorisation en justice doit notifier son recours à l'administration concernée et au titulaire de l'autorisation.

Déclaration d'achèvement des travaux :

La DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) est obligatoire au moyen du formulaire Cerfa n°13408*01. Elle doit être déposée en mairie ou envoyée par lettre recommandée avec avis de réception.

Contrôle de l'administration :

Lorsqu'elle l'estime nécessaire, l'administration peut procéder au contrôle sur place des travaux réalisés. Cette visite des lieux n'est possible que dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception de la DAACT.

Passé ce délai, l'administration ne peut plus contester la conformité des travaux.

Que toutes ces formalités ne vous rebutent pas, elles paraissent bien plus compliquées qu'elles ne le sont.

Aménagez votre maison, votre terrain, rien n'est plus agréable que de se sentir bien chez soi.

Bonnes vacances et bons travaux !!

Patricia Moreau et la Commission de l'Urbanisme

Pour vos travaux, la C.A.D.A.L. vous propose des financements. (voir page suivante).

CAISSE DEPARTEMENTALE d'AIDE AU LOGEMENT de SEINE ET MARNE

C.A.D.A.L.

La CAISSE DEPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT de Seine et Marne, "C.A.D.A.L." crée et financée par le Conseil Général de Seine et Marne, propose des PRETS COMPLEMENTAIRES pour aider au financement des opérations immobilières suivantes :

- ⊗ Amélioration,
- ⊗ Agrandissement,
- ⊗ Réhabilitation,
- ⊗ Adaptation pour handicapé d'une habitation.

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

- ⊗ L'habitation doit se situer en Seine et Marne et doit constituer la résidence principale et personnelle du demandeur,
- ⊗ Sont appliqués, le barème de ressources CADAL.

COMPOSITION DU FOYER	PLAFONDS DE RESSOURCES
- 1 Personne	20 500 €
- 2 Personnes	29 500 €
- 3 Personnes	35 500 €
- 4 Personnes	41 000 €
- 5 Personnes	46 500 €
- 6 Personnes	53 000 €
- 7 Personnes et +	59 000 €

MONTANT DES PRETS

Prêts de : 1 000 € à 7 000 €

Taux d'intervention 70 % du coût des travaux ou des matériaux,

TAUX D'INTERET

2.50 %

DUREE DE REMBOURSEMENT

3 - 5 - 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Pour en savoir plus :

C.A.D.A.L.
Hôtel du Département
77010 MELUN CEDEX

☎ 01.64.14.73.91 ou 90
☎ 01.64.14.73.97
cadal77@wanadoo.fr

Le C.C.A.S. vous informe

Les 5 nouvelles aides financières de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine et Marne

➤ « Solidarité Santé » :

participation financière à une complémentaire santé

Ce nouveau dispositif aide les personnes ayant eu un refus pour le chèque aide pour une complémentaire santé et dont les ressources dépassent de 30% maximum le plafond de la Cmu C, à financer une partie du montant de leur complémentaire santé.

➤ Lit médicalisé et accessoires : aide à l'achat

Le médecin prescrit un lit médicalisé. L'assuré a le choix entre la location et l'achat. La caisse peut financer jusqu'à :

Remboursement de l'Assurance Maladie au titre des prestations légales :

933,60 €

Montant de l'aide « lit médicalisé »

Jusqu'à 1860 € (après examen du dossier)

➤ Remboursement des frais de transport pour les malades atteints d'Alzheimer ou de syndromes apparentés

Les malades se rendant plusieurs fois par semaine dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) peuvent être pris en charge, quel que soit le véhicule utilisé (véhicule personnel, taxi, VSL) jusqu'à 3 fois par semaine, à hauteur de 1 000 € maximum par an sous condition de ressources.

➤ Cmu C : aide à l'achat de la seconde prothèse auditive

La Caisse d'Assurance Maladie aide les bénéficiaires de la Cmu C à financer tout ou une partie de l'achat de leur seconde prothèse auditive à concurrence de 1 100 € (+ 199,71 € de remboursement légal).

➤ Heures de garde malade en soins palliatifs : prise en charge à 100%

L'aide accordée aux familles dans l'accompagnement de leur proche en fin de vie est optimisée à 100% des heures de garde malade (la prise en charge légale était de 85 ou de 90% selon les ressources)

Pour tout renseignement :

Caisse d'Assurance Maladie de Seine et Marne

Service ASS

77605 Marne la Vallée Cedex 03

Ou téléphoner au :

36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur lundi 1er juin en France métropolitaine.

Quels sont les objectifs du RSA ?

Les objectifs du RSA seraient d'encourager le travail, puisque tout retour à l'emploi donne lieu à une augmentation de revenus et diminuer la pauvreté en France. Selon les estimations du gouvernement, le RSA permettra à 700.000 personnes de passer au-dessus du seuil de pauvreté, fixé à 60% du revenu médian en France (880 euros par mois).

Aujourd'hui, 13,2% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Qui est concerné par le RSA ?

- Les travailleurs, salariés modestes (personnes dont le salaire n'excède pas 880 euros par mois)
- Les chômeurs dont les revenus justifient de bénéficier des aides aux logements (2,4 millions de ménages)
- Les personnes bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (1,2 million de ménages)
- Les personnes percevant l'Allocation de Parent Isolé (200 000 ménages)

Le RSA remplace le RMI (revenu minimum d'insertion) et l'API (allocation de parent isolé). Il vise à garantir à toute personne qui reprend un travail de ne pas voir ses ressources diminuer, en cumulant revenus et allocations. Pour en bénéficier, il faut être âgé d'au moins 25 ans ou avoir un enfant à charge.

Comment fonctionne-t-il ?

Le montant dépend de la composition du foyer. Une personne seule et sans enfant qui n'a pas de travail touchera le RSA à taux plein soit 454,63 euros. Une personne qui a un salaire faible bénéficiera, avec le RSA, d'un complément de revenus dégressif au fur et à mesure que son salaire va augmenter. Ce "cumul" entre allocation et salaire a été fixé par le gouvernement à 62% du salaire, c'est-à-dire que le bénéficiaire du RSA en plus de son salaire conservera l'ancienne allocation amputée de 38% de ce salaire. Il n'y a pas de rétroactivité. Le droit au RSA n'est accordé qu'à partir de la date de dépôt de la demande. Le RSA est versé par les caisses d'allocations familiales (Caf) et la Mutualité sociale agricole (Msa).

Si vous pensez pouvoir être bénéficiaire du RSA, le CCAS peut vous aider dans vos démarches.

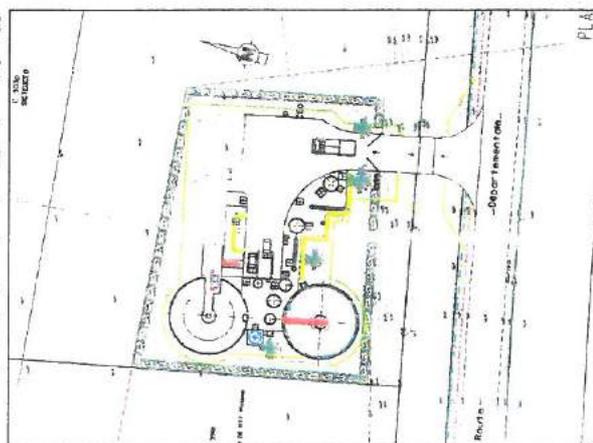
NOUVELLE STATION D'EPURATION

Premières photos



Enfin, après 14 ans de démarches administratives pour acquérir la maîtrise foncière, un reclassement de zone au plan d'occupation des sols, de montage financier, de changements d'interlocuteurs incessants, de réunions, etc.. La nouvelle station d'épuration va sortir du sol.

Située sur la route entre Everly et les Ormes sur Voulzie, elle traitera les eaux usées des deux Communes + Chalmaison. Le permis de construire a reçu un avis favorable et les premiers terrassements devraient commencer courant septembre 2009. Un article spécial paraîtra dans le prochain Echo municipal avec les caractéristiques techniques et le volet financier de cette construction.



Guy de Natale
Président du SICTEUCEO

COUPES DE BOIS

Opération toujours apprécié par les bénéficiaires.

L'abattage des peupliers sur la commune étant en cours, les personnes intéressées par des petits peupliers ou par des têtes (non pris par l'entreprise) sont priées de contacter Mr Guillaume à la mairie.

Guillaume Lionel

COMMISSION DES FÊTES

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

19 mars et 21 mars 2009



Le 22 mars dernier, plus d'une trentaine de personnes, grands et petits, ont répondu présents au traditionnel rendez vous du « ramassage de printemps ».



Malgré une météo plutôt frisquette, cinq équipes ont arpenté chemins et bords de routes. Le nombre de participants grandit d'année en année. La famille des bénévoles s'est agrandie, de nouvelles têtes

sont venues grossir les rangs des habitués. Un grand merci à eux.

Un grand merci également à l'équipe enseignante d'avoir encadré la veille les enfants de l'école pour un mini ramassage aux abords de la Mairie.



Comme toujours dans notre village Gaulois, la journée s'est terminée autour d'un repas à la Maison des Associations où tout le monde a put se réchauffer enfin.

A l'année prochaine...

CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

12 avril 2009



Ils sont venus nombreux dès 11h pour la traditionnelle chasse aux œufs. Leur territoire de chasse : le terrain face à la mairie. Et c'est avec enthousiasme, munis de boîtes, blouson et sac plastique que les enfants ont effectué leurs recherches.

Après s'être bien dépensés, un verre de jus de fruits leur a été offert et ils sont repartis heureux, les sacs bien remplis de chocolats.



13 et 14 JUILLET 2009

Malgré le temps incertain, c'est à 19 heures que les Ormois se sont retrouvés autour d'un repas servi dans la salle polyvalente, suivi de la retraite aux flambeaux pour les plus jeunes.

Le feu d'artifice qui a pu être tiré a été très apprécié du public.

Et c'est en musique et en danse disco ou musette que tout ce petit monde a terminé la soirée.



Le lendemain le temps plus clément a permis aux Ormois de participer aux jeux organisés sur la place face à la Mairie. Petits et grands se sont bien amusés. La journée s'est terminée par le traditionnel goûter et le tirage de la tombola.



Un grand merci à l'Association le « COF » pour l'organisation du repas et du bal ainsi qu'aux bénévoles qui sont venus nous aider le lendemain.

BONNES VACANCES A TOUS

FETE DE L'ECOLE

Cette année et pour la deuxième fois du mandat, les dix élèves de la classe de Sylvie Warin, en partance pour le collège de Bray sur Seine, ont posé en présence de quelques élus du Conseil Municipal pour immortaliser le passage vers le cycle secondaire. Après avoir donné un dernier spectacle en compagnie et à la suite des plus petits, ils vont quitter cette école qui les a vu grandir pour s'envoler vers d'autres horizons.



Photo Valérie Jeanty

Tous nos vœux de réussite pour la grande aventure de la vie.



FETE DES VOISINS Première édition Ormoise

L'idée d'Immeubles en fête est née quand Atanase Périfan et un groupe d'amis créent en 1990 l'association « Paris d'amis » dans le 17ème arrondissement pour renforcer les liens de proximité et se mobiliser contre l'isolement.



En 1999, l'association lance la Fête des voisins. Le succès est immédiat puisque 800 immeubles y participent, permettant de mobiliser plus de 10 000 habitants!

L'année dernière, plus de six millions de Français y ont participé. Cette année, la Fête des voisins sera re-

layée par plus de 600 Communes sur tout le territoire. Pour cette 10ème édition, notre Commune n'est pas en reste. A l'initiative de Claudy Boissy, Patricia Leroy, Marie Thérèse Maitre et Maryvonne Kleinrichert, les habitants « du quartier des vieilles Vignes » ont organisé le 30 mai, un rassemblement festif derrière la Maison des Associations. Ce fut l'occasion pour certains, de connaître mieux ceux qui partagent un peu tous les jours leur quotidien.. Leurs voisins.



A l'année prochaine...

Rapport annuel 2008 sur l'eau potable

Ceci est une retranscription partielle du rapport annuel 2008 de délégataire établi par la Lyonnaise des Eaux.

Le rapport annuel complet est à la disposition de l'ensemble des usagers en mairie.

1. Bilan et perspectives :

Depuis plusieurs années, l'eau distribuée sur la commune des Ormes-sur-Voulzie présente, de manière récurrente, des teneurs dépassant les limites de qualité concernant les **produits phytosanitaires (pesticides)**. La solution envisagée pour rétablir la qualité de l'eau est la mise en place d'une station de traitement des pesticides sur la ressource des Ormes sur Voulzie.

La commune bénéficiait d'un arrêté préfectoral dérogatoire jusqu'au 31 décembre 2008, cette échéance n'a pas pu être respecté compte tenu des diverses études et de l'indécision des communes voisines concernées par le projet. Le 25 janvier 2008, la DDASS a mis en demeure la commune des Ormes sur Voulzie de réaliser les travaux nécessaires pour le rétablissement de la qualité de l'eau.

La commune des Ormes sur Voulzie a donc voté par délibération municipale la mise en place d'une unité de traitement des pesticides au niveau de son forage. Les travaux correspondants seront réalisés dans le courant de l'année 2009

2. Description du système d'eau potable

La commune est alimentée par un forage captant l'aquifères de la craie sénonienne et exploité à un débit de 20 m3/h. L'eau pompée alimente le réservoir communal (200 m3) avant sa distribution vers les réseaux des Ormes-sur-Voulzie et d'Everly. L'eau produite aux Ormes-sur-Voulzie subit un traitement de dénitruration physico-chimique sur résines échangeuses d'ions. La désinfection est assurée par rayonnement UV. Par ailleurs, un poste de rechloration à base de chlore gazeux assure la désinfection sur le réseau d'Everly.

3. Le prix de l'eau (facture 120m³) :

Volume 120 m3

Type de client: particulier (compteur diam 15)

Type de facturation : trimestrielle

Echéance : Novembre

LES ORMES SUR VOULZIE

	Prix unitaire m3 HT 2007	Montant 120m3 HT 2007	Prix unitaire m3 HT 2008	Montant 120m3 HT 2008	Variation	Délibérations
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Part Lyonnaise des Eaux		29,72		30,72	3,36%	
Consommation						
Part Lyonnaise des Eaux	0,8573	102,88	0,8846	106,15	3,18%	
Part communale	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00%	14/03/2003
Part Agence de l'eau préservation ressources	0,1006	12,07	0,1026	12,31	1,99%	
	1,2579	180,67	1,2872	185,18	2,50%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement						
Part Lyonnaise des Eaux		20,16		20,96	3,97%	
Collecte et traitement						
Part Lyonnaise des Eaux	1,1842	142,10	1,2290	147,48	3,79%	
Part communale	0,4558	54,70	0,4558	54,70	0,00%	28/03/1997
	1,6400	216,96	1,6848	223,14	2,85%	
ORGANISMES PUBLICS						
Lutte contre la pollution						
Modernisation des réseaux de collecte	0,3187	38,24	0,3213	38,56	0,84%	
			0,2770	33,24		
	0,3187	38,24	0,5983	71,80	87,78%	
Montant HT	3,22	435,87	3,57	480,12	10,15%	
Montant TVA	0,18	23,97	0,20	26,41	10,15%	
Montant TTC	3,39	459,84	3,77	506,53	10,15%	

4. Branchement Plomb :

Le renouvellement des branchements plomb fait l'objet de travaux menés par la municipalité et non inclus dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public. En 2008 , 12 branchements plomb ont été remplacés, 126 restent à faire dans les années à venir.

5. Encours de la dette en 2008 :

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2007 : NEANT

Rapport annuel 2008 sur l'assainissement

Ceci est une retranscription partielle du rapport annuel de délégataire établi par la Lyonnaise des Eaux. Le rapport annuel complet est à la disposition de l'ensemble des usagers en mairie.

1. Orientation pour l'avenir :

Une fuite a été détectée sur la canalisation de refoulement au niveau du tronçon en servitude au hameau du Moulin d'Ocle.

La difficulté d'accès a pénalisé l'intervention de réparation nous obligeant à mobiliser un camion de curage un week-end.

2. Le système d'assainissement :

Le système d'assainissement de la commune des Ormes sur Vouizie est composé d'un réseau de collecte majoritairement de type séparatif et de trois postes de relèvement.

Dans un tel système, les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées et transportées dans des réseaux distincts.

Aucune pollution majeure n'est à déplorer sur la collectivité pour 2007.

3. Opérations de contrôle :

La visite annuelle a été réalisée du 07/03 au 13/03/08.

Cela a permis de contrôler les parties visibles du réseau, ainsi que :

- ✓ d'établir à partir du taux d'encrassement un programme de curage préventif,
- ✓ de mettre à jour les plans des réseaux,
- ✓ de réaliser les réparations nécessaires sur les ouvrages.

4. Encours de la dette en 2008 :

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2008 : **58 447€**

Capital : **10 184€**

Intérêts : **2 202€**

Annuité : **12 386€**

F.TAILLANDIER



QUELQUES NOUVELLES DE LA RESERVE NATURELLE...

Le livret de découverte du Sentier du Bois Prioux est prêt!



Ouvert depuis le 15 Mars dernier, le sentier de découverte du Bois Prioux, situé entre Everly et Neuvery, vous permet de découvrir quelques trésors de la Réserve: pelouse sèche, prairie humide, roselière, etc... Et vous pouvez maintenant aller plus loin dans la découverte de ce beau patrimoine grâce au **livret du sentier de découverte**, qui sera désormais le compagnon de votre ballade. Tout juste édité, il est disponible dans vos mairies et à la Maison de la Réserve. N'hésitez pas à vous le procurer! Rempli de photos et d'anecdotes, il vous présente les différents milieux que vous traverserez en parcourant le sentier, et vous permettra de reconnaître les plantes et les animaux que vous rencontrerez au cours de votre périple... Un complément indispensable pour une promenade réussie et ludique!

Nous en profitons également pour vous informer de l'arrivée de notre nouvelle conservatrice, pour ceux qui n'auraient pas encore eu l'occasion de la rencontrer. En poste à la Maison de la Réserve depuis le 2 Mars dernier, Magalie Rivière reprend la gestion de la Réserve Naturelle suite au départ de Guenièvre Dicev. Après 5 années d'études universitaires en Touraine et à Paris, et après deux années en tant que Chargée de mission dans une association lorraine (Meuse Nature Environnement), Magalie a rejoint notre petite équipe. Trois mois déjà se sont écoulés, mis à profit pour découvrir les beaux paysages Seine et Marnais, mais aussi et surtout pour appréhender la richesse du patrimoine de la Bassée et mener à bien les projets de la Réserve.. Ayant à coeur de tisser des liens avec les différents acteurs et habitants de la région, et de créer des projets en cohérence avec le territoire de la Bassée, n'hésitez pas à venir lui parler de vos projets, de vos idées ou tout simplement de votre avis sur la Réserve et ses actions. La Maison de la Réserve, au 1 rue de l'Eglise à Gouaix, est ouverte toute la semaine, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Vous y trouverez une oreille attentive pour un moment d'échange : une belle occasion de faire connaissance!



Mais ce n'est pas tout, car un nouveau ou une nouvelle venu(e) devrait bientôt intégrer à son tour la Réserve au cours de l'été, pour un poste de Chargé(e) d' Etudes.. Le recrutement est en cours, et si tout se déroule comme prévu, dès la rentrée de septembre, c'est une équipe de trois personnes qui travaillera au développement et à la préservation du patrimoine de la Réserve.

Notre école

Notre école referme ses portes pour 2 mois de vacances, elles ne rouvriront que le jeudi 3 septembre 2009 avec la même équipe.

Dans un costume d'animaux marins, les petits ont enchanté les parents et grands parents lors du spectacle de l'école.

Les élèves de primaire se sont mêlés à leurs chants et ont eux aussi présenté des numéros variés : mini comédie musicale, cirque, gym, saynète en anglais, danse.



Arrivée sur la Palombe

La
Classe
Péniche



Activité classe

Départ le 1^{er} avril, retour le 10 avril. Les 25 élèves de CE2/CM1/CM2 ont navigué de St Jean sur Losnes à Lyon.



Chalon sur Saône

217 km sur la Saône jusqu'à la confluence, Visites guidées, histoire, géographie, sciences ont illustré chacune des escales. De belles leçons, de beaux souvenirs !



La curiosité des élèves n'a pas de bornes. Ainsi ont-ils rencontré M. Tremen, Pompier de Paris et découvert les dangers liés au métier, visité la réserve de la Bassée, appris qu'elle était classée Réserve Natura 2000 au niveau européen, interrogé M. Vernet Maire de leur Commune sur ses missions et celles du Conseil municipal, participé aux rencontres sportives de la Bassée et du Montois....

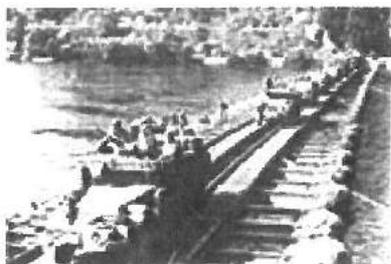


AOÛT 1944, LA LIBERATION DE NOTRE REGION

En ces temps de commémoration du 65e anniversaire du débarquement en Normandie et de la libération de nos villes et villages qui suivirent, je tenais à rendre hommages à ces hommes et femmes venues d'outre atlantique nous libérer de l'occupation allemande et de la tyrannie nazie. Cet article ne prend pas en compte l'héroïsme de nos résistants ce qui sera sujet, sûrement, d'un prochain article sur notre écho municipal.

Après le débarquement des troupes anglo-américaines sur les côtes normandes le 6 juin 1944, la 3e armée du général Patton se dirige vers l'est, en passant au sud de Paris. La Seine est un obstacle majeur car la plupart des ponts ont été détruits par les Allemands.

Pour la traversée, Patton ordonne la construction de deux ponts flottants, l'un à Tilly et l'autre à Saint-Fargeau. Le 24 août, la création de ces deux passages, ouvre les portes de la libération de la région melunaise,



Pour conforter les positions des alliés, la Septième Division commandée par Sylvester marche sur **Melun** et franchit le dernier pont intact. Pour symboliser la victoire, Patton annoncera au commandement en chef, avoir «pissé dans la Seine». L'image est parlante mais sans doute fausse car la

résistance allemande va se poursuivre pendant deux jours. Il faudra des tirs d'artillerie nourris et une prise en revers de la ville pour mettre fin à la résistance allemande. Le 25 août, **Melun** sera enfin définitivement libérée. L'armée américaine peut reprendre sa course effrénée vers le Rhin.

Venant de Milly la Forêt la 5e division d'infanterie US se dirigent sur **Fontainebleau**. La bataille fera rage pour le franchissement de la Seine à hauteur de Valvins, dont le pont a été détruit. Les pontonniers américains de l'armée Patton lancent difficilement un pont de caoutchouc sous les tirs violents allemands. Le 24 août 1944, le pont est assemblé à hauteur de l'ancien passage du bac et des milliers de véhicules américains dont les chars Sherman se lancent vers la route royale, direction **Nangis** et **Provins** qui seront libérées le 27 août 1944



L'entrée en sud Seine-et-Marne se fait par **Souppes-sur-Loing**. Dans le même temps **Sens** est libéré malgré des poches de résistance allemande. Sous le commandement du général Irwin, les Américains de la Cinquième Division franchiront à leur tour le **Loing**, soit à gué, soit en construisant des ponts de fortune avec du matériel de récupération. L'entrée dans **Nemours** se fait sans problème majeur pour les Américains, les F.F.I. ayant auparavant nettoyé la place. Le 24 août une nouvelle tête de pont est établie à **Montereau**,

repoussant les forces de la 48e Division allemande. La progression des troupes américaines est très rapide, dès le 26 août, ils libèrent **Bray sur seine** et **Nogent**.

Le 25 août 1944, la ville de **Donnemarie** est quadrillée par la division allemande "Das Reich" (responsable du massacre d'Oradour-sur-Glane). Les hommes sont rassemblés dans les écoles et le château. Ils sont gardés prisonniers deux jours jusqu'à ce que les soldats allemands s'enfuient

devant l'arrivée des Américains venus de Montereau. La libération de la ville s'effectue le 27 août 1944. Les Ormes sur Voulzie et les villages alentours seront libérés le même jour.

« Vers les onze heures, de la fenêtre de notre grenier, nous avons vu un char sur le haut de la route de Bray. Il observa Donnemarie et ses environs pendant un quart d'heure puis redescendit vers Cutrelles rejoindre les blindés qui, par la plaine, venaient de Montereau Fault Yonne. Vers quatorze heures, nous pouvions voir tourner un petit avion sur la forêt de Preuilly. Puis des véhicules appartenant à la cinquième DI US arrivèrent par cette route et celle de Montigny. Le premier à franchir la porte de Provins était une automitrailleuse Ford suivie de jeeps. Les Américains installèrent deux canons antichars dans l'alignement des tilleuls de la route de Provins. Les gens étaient tous dehors, les drapeaux fleurirent aux fenêtres, la place était remplie de monde. Il y eut le soir un bal improvisé, les gens respiraient la liberté à plein poumon »

Mr Daniel PERREY habitant de Donnemarie

Texte tiré de <http://www.parolesdhommesetdefemmes.fr/donnemarie---liberation-par-les-americains-article00220.html> par Frédéric Praud



De la Vire à la Marne

La 5^e DI débarqua sur Utah beach le 9 juillet. Elle fut rattachée au 5^e Corps et releva la 1^{ère} DI dans les environs de Caumont. Le front n'ayant pas énormément évolué dans ce secteur jusqu'à l'opération Cobra, ce n'est qu'à partir du 25 juillet que la Red Diamond fut réellement lancée à l'assaut. Le 26, elle attaqua Vidouville, dont elle s'empara le jour même.

Après l'éclatement du front allemand au sud de Saint-Lô, la 5^e DI fut rattachée au 20^e Corps (3^e Armée). Elle prit part à l'immense raid effectué par Patton sur les arrières allemands. Progressant d'abord vers la Vire, elle se dirigea ensuite vers le sud et s'empara successivement de ponts sur le Maine et sur la Loire. Le soir du 9 août, elle arrivait à Angers, coupant la route aux forces ennemies qui retraits de Bretagne.

Après la Loire, le nouvel objectif de la 5^e DI fut la Seine. Réorientant sa course vers l'est, elle traversa Saint-Calais, puis libéra Chartres le 19 août. Trois jours plus tard, alors que s'éteignaient à peine les feux des combats de la poche de Falaise, Etampes tombait aux mains du 2^e RI, le 11^e RI libérant Fontainebleau. Le 25 août, le 10^e RI libérait Montereau et franchissait la Seine.

La Seine passée, la 5^e DI fut dirigée sur la Marne, en direction de la Champagne. Le 29 août, le 2^e RI passait la Marne et libérait Reims. Avançant encore plus à l'est, le 11^e RI parvenait à s'établir devant Verdun le 31, avant que la ville ne tombe entre ses mains le lendemain. A cette date, la Red Diamond dut arrêter ses opérations, le ravitaillement ne parvenant plus à suivre son avance.

Après la fin des hostilités, la 5^e DI fut cantonnée à des tâches d'occupation en Bavière, puis embarquée fin juillet au Havre, pour être rapatriée aux Etats-Unis. Elle fut dissoute le 20 septembre 1946.

Franck TAILLANDIER

COLLISION AVEC UN GRAND GIBIER : QUI PAYE ?



**Bilan provisoire pour 2008 des collisions
entre les véhicules et les animaux sauvages:
38 997 accidents**

Depuis 1977, le Fonds de Garantie indemnise les dommages survenus lors d'accidents de la circulation causés par des collisions avec les animaux domestiques appartenant à des propriétaires non assurés ou inconnus.

Cette mission a été élargie par la loi du 1^{er} août 2003 aux dégâts matériels et corporels causés par les collisions avec la faune sauvage (loi n°2003-706 de sécurité financière).

Depuis le 1^{er} juin 2007, l'abattement de 300 € retenu sur chaque dommage matériel a été supprimé en application de la 5^{ème} directive européenne sur l'assurance automobile.

Désormais, pour les accidents survenus depuis cette date, le Fonds de Garantie prend en charge dès le premier euro les dommages matériels, ce qui permet entre autres de rembourser aux assurés « tous risques » la franchise en cas de sinistre.

Près de 16 millions d'euros ont été versés en 2008. Ce montant ne prend pas en compte les indemnités versées par les compagnies d'assurances.

Le Fonds de Garantie, en effet, indemnise les personnes qui ont assuré leur véhicule « au tiers », et les franchises des assurés « tous risques ».

Les 12 départements les plus concernés par ces accidents

Département	Nombres de collisions tous animaux confondus
Gironde	1 280
Bas-Rhin	1 236
Moselle	1 221
Seine-et-Marne	955
Landes	938
Haut-Rhin	876
Indre-et-Loire	829
Meurthe-et-Moselle	814
Loiret	783
Dordogne	775
Loir-et-Cher	744
Sarthe	673

Les 10 départements où le sanglier est la première cause de collisions.

Département	Nombre de collisions
Seine-et-Marne	609
Bas-Rhin	542
Moselle	534
Gironde	425
Haut-Rhin	403
Gard	402
Loiret	347
Meurthe-et-Moselle	337
Hérault	315
Ain	310

Nombre d'accidents survenus en
2008, enregistrés au 21 avril 2009.



Démarches à suivre en cas de collision avec un animal sauvage

Vous venez d'avoir un accident avec un animal sauvage,

Vous prévenez votre assureur qui mandatera un expert chargé de constater les dégâts et de confirmer qu'il s'agit bien d'un animal sauvage. Pour cela, il est très important de rassembler la maximum de preuves : photos, poils de l'animal, témoignages de personnes présentes au moment de l'accident

Les dommages corporels

Vous avez subi des dommages corporels : le Fonds de Garantie vous indemnise, sauf si vous êtes couverts par une garantie conducteur. Dans ce cas, c'est votre assureur qui réglera les dommages.

Vos passagers ont subi des dommages corporels : votre assurance les indemnise.

Les dommages matériels

➤ Vous êtes assurés « tous risques » :

Votre assureur fait jouer votre garantie ; il indemnise les dégâts subis par votre véhicule et fait les démarches à votre place auprès du Fonds de Garantie pour obtenir le remboursement de la franchise.

➤ Vous êtes assuré « au tiers » :

Votre assureur va vous aider à constituer votre dossier au titre de votre garantie défense-recours. Il présentera celui-ci au Fonds de Garantie pour indemnisation.

Votre assureur doit présenter votre dossier au Fonds de Garantie dans les 6 mois qui suivent l'accident afin d'obtenir votre indemnisation.

En cas de collision avec un grand gibier sauvage, vous devez informer immédiatement la gendarmerie ou les services de la police nationale. L'animal appartient à l'automobiliste victime de la collision qui peut donc le transporter, mais sa cession à titre gratuit ou onéreux est interdite pour des raisons sanitaires. En ce qui concerne le petit gibier il doit être laissé sur place (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage).

Prudence ! Restez vigilants et maître de votre vitesse et de votre véhicule surtout lors de traversées de forêts.

Le soleil : Protégez-vous cet été

Que sont les "rayons du soleil" ?

Le soleil émet des **rayons**. Certains sont **visibles**, c'est la **lumière**. D'autres sont **invisibles** : les **Ultra-violet**s et les **Infra-rouges**.

Quelle est l'influence du soleil sur la peau ?

Le rayonnement ayant le plus d'effet sur la peau est le rayonnement Ultra-Violet (UV). On distingue trois types d'UV dans l'ordre de leur "force" : les UVA, B et C. Les UVC sont arrêtés par l'atmosphère et **nous recevons surtout des UVA et B, même par temps nuageux** (un voile nuageux d'altitude ne bloque que 10% des UV). Ces UV peuvent avoir des **effets positifs sur la peau à faible dose** comme par exemple la production de vitamine D (action antirachitique), l'action antidépressive chez certaines personnes ou guérir certaines maladies de la peau.

Mais les UV délivrés par le soleil abîment aussi la peau et la font vieillir prématurément. Nous avons des systèmes de défense luttant contre ces effets néfastes, mais ils sont débordés par une **exposition trop intense ou fréquente. On voit ainsi augmenter les rides et les risques de cancers de la peau.**

Y-a-t-il des personnes plus fragiles au soleil ? :

Oui, on peut citer parmi les plus fragiles :

- Les **enfants** : on sait que l'exposition au soleil avant 20-30 ans et a fortiori les coups de soleil durant cette période sont des facteurs majeurs de risque de cancer de la peau.
- Les **personnes ayant une peau claire ou faisant des "coups de soleil"**.
- Les **personnes ayant des grains de beauté**.

La protection solaire pour ces sujets doit être très stricte.

Il est entendu qu'il ne faut pas "vivre dans une cave" et que le soleil est agréable et utile. C'est son abus et l'absence de respect des règles énoncées ci-dessus qui est mauvais.

Les enfants et le soleil

Le soleil provoque de nombreux effets délétères sur la peau (cancer de la peau, rides du visage, taches brunes, vieillissement de la peau, couperose...). **La peau des enfants** est particulièrement sensible au soleil et la peau des enfants "garde en mémoire" les expositions solaires et les coups de soleil reçus pendant l'enfance.

Il est donc impératif de protéger les enfants du soleil. Certains parents pensent que le soleil est bon pour leur enfant et qu'il fait synthétiser de la vitamine D, nécessaire au développement staturo-pondéral de leur enfant. S'il est vrai que le soleil fait synthétiser de la vitamine D, en revanche, **l'enfant n'a pas besoin du soleil pour assurer ses stocks de vitamine D : l'alimentation et la supplémentation en vitamine D effectuée par les médecins y suffit**

Les conseils de protection solaire classiques sont bien évidemment recommandés pour les enfants, mais il est important de renforcer la protection solaire des enfants par rapport aux adultes :

- **Éviter l'exposition directe de la peau des enfants et des bébés au soleil**

Il est important d'éviter autant que possible toute exposition au soleil pour les enfants et pour les bébés. La peau d'un bébé n'a jamais vu le soleil et elle devrait le voir le plus tard possible! La peau de l'enfant est particulièrement fragile au soleil et il convient donc de l'exposer le moins possible, notamment entre 11 et 16h l'été.

- **Cherchez l'ombre !**

Essayez de privilégier les zones ombragées pour laisser jouer les enfants et placez votre bébé à l'ombre.

Il faut savoir que l'ombre d'un mur protège mieux que l'ombre d'un arbre ou d'un parasol.

Il existe dorénavant des tentes constituées de tissu "anti-UV" ayant un indice de protection SPF 50 +.

- **Méfiez-vous des nuages !**

Un ciel voilé laisse passer environ 80% des UV!

Il ne faut donc pas se fier aux nuages et se protéger autant sous un ciel voilé, un ciel de cumulus... que lorsque le ciel est tout bleu.

- **Méfiez-vous de la réverbération**

La réverbération est la retransmission des rayons solaires par une surface claire (eau, sable, neige...). Les rayons UV atteignent donc les enfants à l'ombre !

Il faut savoir que la réverbération du sable est d'environ 20% des UV et que la neige réverbère environ 80% des UV.

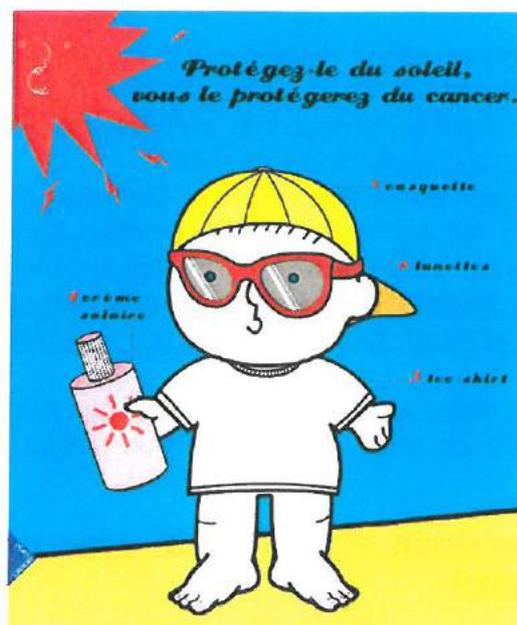
- **Protégez les enfants avec des vêtements**

Même à l'ombre, faites porter des vêtements couvrants aux enfants. Il existe dorénavant des vêtements en textile "anti-UV", pratiques pour les jeux d'eau notamment car ils sont en fibres textiles séchant facilement et s'écartant peu lorsqu'elles sont mouillées. Un T-shirt classique en coton voit ses mailles s'élargir lorsqu'il est mouillé et protège beaucoup moins du soleil, chapeau à large bord et lunettes de soleil adaptées aux enfants....

- **Quelle crème solaire pour les enfants ?**

La crème solaire doit être appliquée une demi heure avant l'exposition et renouvelée :

- une demi heure après le début de l'exposition
- après chaque bain, séchage à la serviette
- et si possible toutes les deux heures.



Sabrina Solohub

Source : Internet

Santé Jeune

Prévention du cancer du col de l'utérus chez les jeunes filles : ce qu'il faut savoir



Ces informations sur la vaccination anti-HPV dans le cadre de la prévention du cancer du col de l'utérus vous concernent particulièrement **si vous êtes une jeune fille de 14 à 23 ans. Si vous êtes maman d'une jeune fille concernée.**

Comment un virus peut-il me donner un cancer du col de l'utérus ?

Les virus HPV (papillomavirus) sont très nombreux (plus de 120 types de virus) et extrêmement répandus. Ils sont responsables de nombreuses maladies cutanées, comme les verrues des doigts ou plantaires qui s'attrapent dans les piscines.

Certains d'entre eux, dans certaines circonstances, peuvent être responsables de modifications des cellules du col utérin et entraîner des lésions précancéreuses, puis cancéreuses. Leur transmission se fait essentiellement par voie sexuelle, mais il n'est pas indispensable qu'il y ait pénétration. Le passage de l'infection virale au cancer est une période souvent assez longue (plusieurs années entre infection et lésions précancéreuses et plusieurs années avant le cancer).

Cette évolution relativement lente à partir d'un facteur connu laisse le temps de dépister des lésions à un stade précoce et d'interrompre le processus avant le cancer : c'est le dépistage par frottis du col, qui recherche des cellules anormales par des examens réguliers.

Depuis quelques années, des vaccins ont également été mis au point pour induire des défenses de l'organisme contre les deux types de virus les plus souvent rencontrés dans le cancer du col (HPV de type 16 et 18).

Comment puis-je me protéger contre le cancer du col de l'utérus ?

Si vous avez des rapports sexuels depuis longtemps et si vous êtes suivie par un gynécologue, celui-ci pratiquera des frottis réguliers. Les anomalies des cellules du col de l'utérus peuvent être détectées à un stade très précoce par un frottis cervico-utérin. On évite ainsi qu'elles n'évoluent en cancer.

Si vous n'avez pas encore eu de rapports sexuels ou si vous êtes au début de votre vie sexuelle, votre médecin ou votre gynécologue peuvent également vous proposer la vaccination anti-HPV.

Quand puis-je me faire vacciner ?

Avant ou au tout début de votre vie sexuelle. Ainsi, la vaccination contre les infections à papillomavirus humains est **recommandée chez les jeunes filles, dès 14 ans**, avant même d'être exposées au risque d'infection. **Le vaccin peut également vous être proposé si vous avez entre 15 et 23 ans**, si vous n'avez pas eu de rapport sexuel ou si votre vie sexuelle est commencée depuis un an au maximum.

Quel que soit votre cas, vous devez en parler avec votre médecin qui jugera si une vaccination vous est indiquée.

Comment se déroule la vaccination ?

Il existe deux types de vaccins contre les infections à papillomavirus : un vaccin dit quadrivalent (dirigé contre quatre types de HPV : 16, 18, 6 et 11, qui sont responsables des verrues génitales), et un vaccin dit bivalent (dirigé contre les deux principaux types de HPV : 16 et 18).

- Le vaccin quadrivalent s'administre en trois injections en respectant un intervalle de deux mois entre la 1^{ère} et la 2^{ème} injection, et un intervalle de quatre mois entre la 2^{ème} et la 3^{ème} injection.
- Le vaccin bivalent s'administre, lui aussi, en trois injections en respectant un intervalle d'un mois après la première injection et un intervalle de cinq mois après la seconde.

Les autorités sanitaires recommandent préférentiellement le vaccin quadrivalent.

La vaccination a-t-elle des effets secondaires ?

Les effets secondaires liés au traitement sont très modérés. Dans les études cliniques menées avant la mise sur le marché des vaccins, aucune vaccination n'a dû être arrêtée.

Le vaccin me sera-t-il remboursé ?

Ce vaccin prescrit par votre médecin **vous sera remboursé à hauteur de 65 % par la Sécurité sociale.**

Devrai-je avoir un rappel ?

On estime que la vaccination assure une bonne **protection pendant environ cinq ans.**

Pour le moment, le besoin d'une dose de rappel n'a pas encore été établi.

La vaccination me protégera-t-elle contre le cancer du col de l'utérus?

La vaccination assure une protection efficace contre l'infection par les deux types de papillomavirus humains les plus fréquents (HPV 16 et 18), responsables de 70 % des cas de cancer du col. Toutefois, elle ne protège pas de tous les HPV.

Il existe plus d'une centaine de virus HPV, dont environ quarante peuvent être impliqués dans une affection génitale. La plupart d'entre eux ne présentent que de faibles risques, seuls certains restent potentiellement dangereux. Toutefois, puisque le vaccin n'assure pas une protection à 100 %, un dépistage régulier par frottis reste indispensable.

Une fois vaccinée, dois-je me faire dépister régulièrement ?

Oui. Que vous soyez vaccinée ou non, vous devez continuer de bénéficier du dépistage, c'est-à-dire un frottis cervico-utérin tous les trois ans après deux frottis initiaux normaux à un an d'intervalle.

Devrai-je utiliser des préservatifs si je suis vaccinée ?

Oui, pour vous protéger d'une grossesse non désirée et contre les autres maladies sexuellement transmissibles comme le VIH.

J'ai entendu parler du test HPV, de quoi s'agit-il ?

Ce test permet de dépister la présence éventuelle d'un papillomavirus à haut risque (cancérogène) au niveau du col de l'utérus. Il peut être prescrit par votre médecin dans certains cas de frottis anormaux.

Puis-je me faire vacciner si je suis enceinte ?

Non. Il est recommandé d'attendre la fin de la grossesse et de la période d'allaitement pour vous faire vacciner. Il est, en outre, préférable d'éviter une grossesse dans le mois suivant une injection. Toutefois, si cela survenait, un registre de ces cas de grossesse en cours de vaccination est tenu par les autorités sanitaires, et il faut le signaler à vos médecins.

Le cancer du col utérin est certainement celui qui se dépiste le mieux : **un dépistage organisé pour toutes les femmes serait capable de réduire de 90 % le risque de ce cancer.**

La vaccination contre le virus est une arme supplémentaire pour diminuer le risque de cancer du col de l'utérus. Elle ne l'élimine pas totalement. Même si vous êtes vaccinée, il est important de poursuivre un dépistage régulier.

Sabrina Solohub
Sources : Internet

La vie des associations



Dn'C



Pour sa première année Dn'C a accueilli 17 élèves sur deux cours.

L'association a présenté le résultat du travail des élèves et de leur professeur lors de la fête de la musique.

Nous espérons pour l'année 2009-2010, accueillir un nombre plus important d'adhérents et ainsi ouvrir plus de cours, y compris un cours pour adultes.

Bonnes vacances à tous et venez nous rejoindre nombreuses et nombreux à la rentrée.



Les représentants du bureau Dn'C et Jérôme



TENNIS DE TABLE



La saison se termine, après des matchs âprement disputés, nos équipes se sont bien comportées.

Notre équipe n°1 a dû se distinguer pour éviter la relégation et l'équipe n°2, elle, s'est distinguée dans sa catégorie puisqu'elle a gagné le titre de champion. Quant à notre équipe « jeune », elle a fait ce qu'elle a pu car les matchs étaient très durs pour leur première année.



Bonnes vacances à tous et rendez-vous dès septembre pour la reprise.

Le Président

L'ATELIER

Après les fêtes, les activités ont repris avec, pour nous mettre en condition, la galette des rois, le 20 janvier, moment très convivial.

Le 10 février, la fabrication de vitrail est venue enrichir nos connaissances. Quelques volontaires se sont lancées avec le concours d'une professionnelle, les résultats étaient encourageants.

A l'occasion de la brocante, le 26 avril, l'atelier a exposé les ouvrages confectionnés au cours de l'année.



La galette



le vitrail



l'exposition

Le lendemain, nous avons accueilli pour la seconde fois une dame de Briare qui nous a enseigné la fabrication de nounours en tissus et d'un sac en patchwork.

En prévision : une sortie à Guédelon et à St Amand en Puysaie pour clôturer la saison.

Bonnes vacances à toutes et à tous.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Nous tenons à remercier toutes les personnes qui font des dons de livres pour la bibliothèque, les lecteurs apprécieront.

SOCIÉTÉ DE CHASSE DES ORMES SUR VOULZIE



RAPPEL IMPORTANT



Vous devez avoir réglé 50% minimum de votre cotisation avant fin juillet

Vous pouvez adresser où déposer le paiement de votre cotisation chez :

- **Magnen Dominique, 1 rue basse 77134, Les Ormes sur Voulzie**
- **Maury Yannick, 31 rue de la rivière, 77134 Les Ormes/Voulzie**

Pour info : Assemblée générale fin août ou début septembre

Bonnes vacances à tous

Le bureau

ADELAÏDE



Une saison à nouveau bien remplie.

Cette année encore nous avons augmenté le nombre de nos adhérents, et notamment sur l'activité musculation au Presbytère. Cette saison a été marquée par différentes manifestations :

- 3^{ème} RUN AND BIKE nocturne avec en parallèle une marche qui n'a pas rassemblé beaucoup d'équipes, mais c'est déroulé dans la bonne humeur et clôturé par une soupe party .
- 1^{er} RALLYE MARCHE en mai avec peu de courageux et un départ sous une pluie fine.
- La traditionnelle JOURNÉE FITNESS n'as pas eu lieu le mois de juin était bien trop chargé et nous avons décidé de la proposer début octobre !!
- FÊTE DE LA MUSIQUE : avec quelques adhérentes nous vous avons proposé une prestation, d'autres ont participés au bon déroulement de la soirée (buvette, restauration).

Nos activités se sont achevées fin juin autour d'un déjeuner dans l'herbe !! dans la bonne humeur, nous reprendrons les activités après **l'assemblée générale prévue le 3 septembre 2009 salle polyvalente des Ormes sur Vouizie à 18h30.**

Les inscriptions pour la saison 2009/2010 se feront à l'issue de cette assemblée.

Planning 2009/2010

COURS COLLECTIFS



LUNDI	JEUDI
19H STEP/RENFT niveau débutant	18H15 GYM DOUCE (pilates, yoga, stretch)
20h STEP/LIA niveau confirmé	19H STEP/RENFT niveau intermédiaire

MUSCULATION



LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
9H30/11H30	13H30/15H30	12H/14H	16H30/20H

Bon été à tous, sportivement.

Randonnée pédestre 2009, ça Marche !



Edition 2009 réussie. Temps radieux, ambiance conviviale comme d'habitude. Cette année, de nouvelles têtes sont venues nous rejoindre. Le plus jeune a 3 ans et la plus âgée 80 ans et un dynamisme à toute épreuve (merci pour le café). Le parcours, préparé par Jean Jacques Pionnier était long de 24 kms. Certains n'ont marché que le matin, d'autres que l'après midi et les plus sportifs toute la journée. Merci à Guy de Natale, Jean Pierre Coustalat et Franck Taillandier pour l'intendance ainsi qu'à la Commune de Mons en Montois de nous avoir accueilli dans un cadre magnifique pour le repas. Nous rappelons à tous qu'il est possible de n'effectuer qu'un demi-parcours, de venir au repas sans avoir fait la marche et qu'une



voiture « balai » suit les marcheurs en cas de fatigue soudaine...

A l'année prochaine.....



LA SECTION FOOTBALL DU CSB RECRUTE

Pour étoffer ses effectifs en particulier pour les critères Foot Animation

RECHERCHE joueurs « U 11 » (ex. poussins) nés en 1999 et 2000

RECHERCHE joueurs « U 13 » (ex. benjamins) nés en 1997 et 1998

RECHERCHE pour sa division Excellence « U 15 » (ex. – 13 ans) bons joueurs nés en 1995 et 1996.

RECHERCHE pour sa 2^{ème} division district « U 17 » (ex. – 15 ans) joueurs nés en 1993 et 1994.

RECRUTE des dirigeants bénévoles et éducateurs pour encadrer l'ensemble des 130 licenciés jeunes.

RECHERCHE pour sa nouvelle équipe senior deux encadrants de terrains.

Pour tous renseignements tél. 06 86 76 73 85 ou au stade André Petit pendant les entrainements.

TALYS'ORMES

Le jumelage aux Ormes sur Voulzie

La commune des Ormes sur Voulzie s'ouvre à l'Europe.

Le 11 mai dernier, s'est tenue à la maison des associations des Ormes sur Voulzie la première assemblée générale de l'association **TALYS'ORMES**. Cette association a pour but de favoriser, dans le cadre de la construction de l'Europe, les échanges scolaires, sportifs, culturels, sociaux et d'organiser ou de favoriser l'organisation de rencontres, visites et séjours avec Talysarn situé aux Pays de Galles.



De gauche à droite sur la deuxième photo : Patrice Kleinrichert, Trésorier ; Sabrina Solohub, Présidente ; Aurore Maillefer, Secrétaire et Carine Magnen, vice-présidente.

Participation à la fête de la musique

L'association Talys'Ormes était présente sur la fête de la musique des Ormes sur Voulzie le 20 juin dernier avec une vente de gâteaux qui fût un succès.



L'association est ouverte à toutes les personnes intéressées par le projet, Si vous souhaitez rejoindre notre équipe dynamique ou pour tous renseignements, merci de contacter talysormes.jumelage@laposte.net ou 01 64 01 77 73 mairie des Ormes/ V.

Sabrina Solohub

AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités (A.P.A.R.)

La Maison des Associations, pour le 1er semestre 2009, a accueilli les membres, amis et sympathisants qui éprouvent toujours le même plaisir à se réunir pour participer aux après-midi divertissantes, récréatives, ludiques, gourmandes et informatives. Notre doyenne, Germaine Boudot, a fêté son 96^e anniversaire, toujours bon pied, bon oeil, bonne humeur, sourire assuré ne manquerait jamais une seule réunion. Tantôt la belote, le jeu de dames, et le Scrabble® font partie de ces moments de concentration où la mémoire retrouve son efficacité, sa vivacité, son automatisme et contribue à l'entretenir pour éviter qu'elle ne prenne le chemin de l'école buissonnière sans raccourci.

Le calendrier a été respecté, et chacun par sa présence, y participe toujours de bon cœur et apporte son geste de générosité et ses surprises.

Ces rencontres sont à chaque fois entre coupées d'un goûter qui permet d'apprécier les desserts fait maison et, durant la dégustation, laisse un moment de convi-

-vialité ou chacun essaie de rebâtir son monde, tout en évoquant la dernière actualité du moment.

Vous, qui avez cinquante ans et plus, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez reçus avec le sourire qui ne nous quitte pas et vous pourrez ainsi vous détendre avec nous. *Les bénévoles, plus jeunes, sont également les bienvenus.*



Bonnes vacances à toutes et à tous dans le repos, le calme, la sérénité et l'apaisement.

N'hésitez pas à appeler le n° vert (appel gratuit) au **0800 06 66 66** - **Canicule Info Service** ouvert du 01/06 au 31/08/2009 et du lundi au samedi de 8h à 20h



UNION DES ANCIENS COMBATTANTS (UDAC) Les Ormes sur Voulzie

Le huit mai 2009, comme chaque année fut le jour de la commémoration de la Fête de la Victoire 1939-1945. Cette cérémonie a eu lieu autour du Monument aux Morts situé au cimetière de Les Ormes sur Voulzie.

Sous le drapeau et les couleurs de la République Française, en présence des élus, des membres de l'Union, du public et des élèves de CM2 de l'École communale dirigée par Mme Sylvie WARIN. Cinq élèves : Coralie Vallée, Julien Brassart, Guillaume Guardiola, David Luc et Samuel Solé ont lu le discours de l'Union Française des Associations d'Anciens Combattants (UFAC). Le Président Guy de Natale a effectué l'Appel aux Morts pour la France dans le silence respectueux qui s'impose.

Philippe Vernet, Maire, a lu le message de M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la Défense et aux anciens combattants suivi du dépôt de la gerbe offerte par la Municipalité. Une minute de silence a été parfaitement respectée.



Merci à Mme Sylvie Warin, directrice de l'école, pour sa participation avec ce groupe d'élèves lors de cette cérémonie et de Mr Gérard Daher, trésorier porte-drapeau de l'UDAC.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

LES JARDINS DE LA VOULZIE

Félicitations à nos deux centenaires !!

La Maison de Retraite a fêté deux anniversaires depuis le début de l'année et pas des moindres : les 100 ans de Mme Ducreux le 15 février et les 100 ans de Mme Toulouse le 10 mars.



Mme DUCREUX



Mme TOULOUSE

Mme Ducreux est née à Ouzouers sur Treizée dans le Loiret. Son père était maréchal-ferrant et sa mère sténodactylo. Elle débuta dans la couture à l'âge de 10 ans, comme apprentie. Elle confectionna des ganses pour les robes dans une grande maison de couture à Paris. Très douée et passionnée par son métier, elle devint petite main, seconde main et première main chez les grands couturiers tels que Lanvin. Mariée sans enfant, elle continua son métier à domicile. A la retraite, elle s'installa à Chalmaison.

Mme Toulouse est née à Chaumont en Haute Marne, d'un père cheminot et musicien et d'une mère cuisinière. Elle se maria et eut 3 enfants, la famille habitait Provins. Avec la seconde guerre mondiale, la famille fut coupée car son mari fut emmené par l'armée Allemande. Il lui fallu beaucoup de courage pour survivre en ce temps de guerre avec ses 3 filles de 10, 6, et 4 ans. Enfin la libération des prisonniers fut annoncée et le mari et père tant attendu rentra à Provins et la vie repris son cours. Elle est maintenant arrière grand-mère.



Les 2 centenaires ont reçu la médaille d'honneur de la commune, la directrice Mme Lagrange-Saqué leur a offert un superbe bouquet de fleurs et Mr Bertin, l'animateur et président de l'association « les jardins de la Voulzie » leur a remis une corbeille garnie.

Le personnel et les pensionnaires leur souhaitèrent un joyeux anniversaire.

Sortie au cirque place de la mairie

Le vendredi 20 mars, 60 résidents ont assisté à une représentation organisée spécialement pour eux. C'était un moment de détente et de joie qu'ils ont tous apprécié.

Nous renouvellerons l'expérience l'année prochaine.



Défilé de majorettes

L'Association « Lady-Girl's » de Vimpeles a fait une représentation au sein de la Maison de retraite, sous la houlette de Mme Mireille Chereau.



Les résidents étaient enthousiasmés par cette prestation.



La benjamine âgée de 2 ans fit une grande impression auprès d'eux, elle maniait le bâton avec autant d'habileté que ses aînés. Bravo à toutes !

Bonnes vacances !

INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS GENERALES

VACANCES 2009

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du 1^{er} août au 24 août inclus.

Pour toute urgence, contactez :

Mr VERNET : 06.80.34.01.31

M. de NATALE : 06.88.37.73.85

Mme MOREAU : 06.10.79.12.42

M. MAURY Y. : 06.87.11.00.81

Mme CANZIANI : 01.64.01.70.20

CAPITAL DECES

Vous avez perdu un proche. Peut être avez-vous droit au capital décès versé par l'Assurance Maladie. Si vous êtes bénéficiaire prioritaire du capital décès, vous disposez d'un mois pour déposer votre demande. Renseignez vous au **36 46**

HALTE-GARDERIE

La halte-garderie Mil'Mouch , 22 grande rue à Grisy sur Seine accueille les enfants de 6 mois à 3 ans les mardis et jeudis de 8h45 à 17h15 (hors vacances scolaires).

Renseignements au 01 60 58 91 30 ou 01 64 01 14 28.

URGENCES DENTAIRES

Les dimanches et jours fériés :

08 92 23 11 28

BREVET DES COLLEGES

Les jeunes Ormois ayant réussi le Brevet des Collèges sont invités à s'inscrire à la Mairie. Le C.C.A.S. les récompensera de leur réussite en leur offrant un bon d'achat de 30 €. Toutes nos félicitations !

**La Commission Information vous souhaite
Bonne Lecture et Bonnes Vacances.**

Patricia MOREAU

Du nouveau sur le blog « Les Ormes sur Voulzie »

Mises en ligne depuis le dernier Echo Municipal:

Ramassage de Printemps (78 photos)



Œufs de Pâques (40 photos)



Photos de classes (46 photos de groupes)
Merci à Daria et Alain Lefèvre



Cartes postales (rajout)
Merci à Philippe Danel



Marche du 14 juin 2009 (136 photos)



Pour accéder au Blog, taper l'URL suivante:

<http://lesormes77.canalblog.com/>

